

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Convention territoriale globale 2022-2026*

N° 2022 / 06 / 12

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la délibération n°2022-05-02 du Conseil Communautaire du 10 mai 2022 approuvant les termes de la convention ci-annexée ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse et Éducation du 13 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

*Considérant que sont déclarées d'intérêt communautaire les actions sociales suivantes :
« Coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, et parentalité et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire » ;*

Considérant que les champs d'intervention désignés comme prioritaires sur le territoire sont les suivants :

- *la Petite Enfance,*
- *l'Enfance,*
- *la Parentalité,*
- *les adultes/séniors ;*

.../...

Considérant que la présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la Convention territoriale Globale ci-annexée conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, Pays de Blain Communauté et les communes de Blain, Bouvron, La Chevallerai et Le Gâvre pour la période 2022 à 2026 ;
- **d'approuver** la participation de la Ville de Blain selon les conditions mentionnées dans la convention,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Dubourg', written over the name of the secretary.

M. Bruno REKIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Rekis', written over the name of the secretary.